

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 02/02/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA GARE ROUTIÈRE DE MANTES-EN-YVELINES ET DU LOCAL CONDUCTEUR EN GARE DE ROSNY-SUR-SEINE : APPROBATION DE L'AVENANT N°1

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 02/02/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 13/02/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	---	--

Etaient présents : 122

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 15

BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
CONTE Karine a donné pouvoir à GRIMAUD Lydie
DAMERGY Sami a donné pouvoir à BENHACOUN Ari
DAUGE Patrick a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à GIRAUD Lionel
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
FONTAINE Franck a donné pouvoir à JALTIER Alec

PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à PRELOT Charles
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique

Absent(s) non représenté(s) : 1

BOUDET Maurice

Absent(s) non excusé(s) : 3

ANCELOT Serge, BOUTON Rémy, DELRIEU Christophe

129 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE

2 ABSTENTION :

NAUTH Cyril, VIREY Louis-Armand

6 NE PREND PAS PART :

BENHACOUN Ari, CHARBIT Jean-Christophe, DAMERGY Sami, EL ASRI Sabah, JOSSEAUME Dominique, OURS-PRISBIL Gérard

EXPOSÉ

La Communauté urbaine a confié la gestion de la gare routière de Mantes-en-Yvelines, située de part et d'autre de la gare de Mantes-la-Jolie, à la société PEM Mantes (filiale de RATP DEV), au moyen d'un contrat de concession de service public conclu pour une durée de 6 ans du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025.

Le chiffre d'affaires du concessionnaire est principalement constitué des redevances payées par les transporteurs bus, calculées sur la base du nombre de passages de bus en gare routière (ou touchers de quai).

Par délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2023, les tarifs ont été minorés à compter du 1^{er} janvier 2024 pour :

- d'une part, ne pas prendre en compte une augmentation tarifaire prévue au contrat et due à la diminution du trafic bus initialement prévue à la mise en service du RER E en 2024, puisqu'elle est dorénavant prévue en 2026 ;
- d'autre part, afin de prévoir la tarification du quai n°13 située avenue Franklin Roosevelt à Mantes-la-Jolie qui faisait l'objet jusqu'alors d'une exonération anormale, sans que cela ne bouleverse l'économie générale du contrat.

Il est précisé que les nouveaux tarifs proposés sont logiquement en baisse par rapport aux tarifs prévisionnels, et qu'ils ont été fixés dans l'objectif de conserver l'équilibre économique global du contrat. Il convient donc de prendre en compte dans le contrat de concession d'exploitation de la gare routière la tarification du quai n°13 et ces nouveaux tarifs.

L'impact de cette mesure sur le chiffre d'affaires du concessionnaire est de + 0,2 %, portant ce dernier de 2 723 365 € à 2 729 200 €.

L'approbation par le Conseil communautaire de l'avenant n°1 au contrat de concession de service public pour l'exploitation de la gare routière de Mantes en Yvelines prend acte :

- de l'application des tarifs au quai n°13 à compter du 1^{er} janvier 2024,
- des nouveaux tarifs minorés applicables à compter du 1^{er} janvier 2024, tarifs qui ne seront pas révisés au 1^{er} janvier 2025.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1 au contrat de concession de service public pour la gestion de la gare routière de Mantes-en-Yvelines et du local conducteur en gare de Rosny-sur-Seine,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

VU le code de la commande publique et notamment son article R. 3135-7,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le contrat de concession de service public pour la gestion de la gare routière de Mantes-en-Yvelines et du local conducteur en gare de Rosny-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2023-12-14_14 du 14 décembre 2023 portant dispositions tarifaires de la gare routière de Mantes-en-Yvelines,

VU le projet d'avenant n°1,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 30 janvier 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de concession de service public pour la gestion de la gare routière de Mantes-en-Yvelines et du local conducteur en gare de Rosny-sur-Seine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 13/02/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 13/02/2024

Exécutoire le : 13/02/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 8 février 2024

Le Président



ZAMMITA POPESCU Cécile